

Outil 2 – Formulaire d'autoévaluation de l'adhésion continue des organismes d'évaluation

Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ)

Le Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ)¹ du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) est un code de bonne pratique, que les organismes d'évaluation du Canada peuvent adopter de façon volontaire et utiliser pour guider leurs politiques. Tous les organismes qui adhèrent au CAQ souscrivent à ses 64 principes et recommandations.

Les organismes d'évaluation du Canada qui ont adopté le CAQ doivent démontrer leur adhésion continue à celui-ci, et ce, de façon cyclique dans le cadre d'un processus d'autoévaluation, suivi d'un processus d'évaluation par les pairs coordonné par le CICDI. C'est par l'entremise de ce processus que l'adhésion continue est confirmée. Si un organisme d'évaluation doit apporter des mesures correctives avant que son adhésion continue soit reconfirmée, le CICDI produira une lettre de confirmation temporaire de l'adhésion, à condition que les mesures correctives soient mises en place dans un échéancier précis. Une date sera aussi fixée pour le suivi, et une vérification sera effectuée à ce moment-là pour s'assurer que les mesures correctives ont été respectées et mises en œuvre.

L'outil 2 – Formulaire d'autoévaluation sert de mécanisme permettant à un organisme d'évaluation du Canada de démontrer son adhésion continue au CAQ. L'adhésion au CAQ peut être démontrée dans le cadre d'un processus d'autoévaluation en fournissant des documents et des commentaires à l'appui de cette adhésion et en utilisant une échelle² pour des critères précis. La réalisation d'une autoévaluation donnera lieu à l'un des cinq résultats possibles suivants :

- **Aucune adhésion** – L'organisme d'évaluation ne se conforme pas aux critères.
- **Adhésion partielle** – Certains aspects ou certaines parties des critères sont respectés, alors que d'autres ne le sont pas. L'interprétation des critères est

¹ CICDI. « Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ) ». Sur Internet : [https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d'assurance_de_la_qualite_pour_l'evaluation_des_diplomes_d'etudes_internationaux_\(caq\).canada](https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d'assurance_de_la_qualite_pour_l'evaluation_des_diplomes_d'etudes_internationaux_(caq).canada)

² Le modèle d'échelle d'adhésion est en grande partie basé sur l'instrument *Standards & Guidelines: A Quality Assurance System based on Peer Reviews for the ENIC-NARIC Networks* (normes et lignes directrices : un système d'assurance de la qualité basé sur des évaluations par les pairs pour les réseaux ENIC-NARIC), avec des renseignements supplémentaires accessibles au : <https://www.enic-naric.net/page-standards-guidelines-quality-assurance>.

correcte, mais la méthode de mise en œuvre des mesures à ce chapitre n'est pas suffisamment efficace.

- **Adhésion substantielle** – L'organisme d'évaluation se conforme en grande partie aux critères, l'esprit et le principe de ceux-ci étant respectés en pratique.
- **Adhésion complète** – L'organisme d'évaluation se conforme entièrement aux critères, et la mise en œuvre des mesures à ce chapitre est efficace.
- **Critères non applicables** – Cette expression sert à qualifier les cas où un ou plusieurs critères ne s'appliquent pas au rôle ou au mandat de l'organisme d'évaluation. D'autres renseignements contextuels devraient être fournis.

Présentation de l'outil 2 – Formulaire d'autoévaluation

Les organismes d'évaluation du Canada peuvent envoyer le formulaire dûment rempli et les documents à l'appui au CICDI, en utilisant les coordonnées accessibles sur le site Web du CICDI au : www.CICDI.ca.

Démonstration de l'adhésion continue au CAQ

A. Principes et recommandations du CAQ

L'organisme d'évaluation confirme son degré d'adhésion continue aux 64 principes et recommandations du CAQ, comme suit :

A.1. Principes fondamentaux du CAQ

Principes et recommandations du CAQ	Numéro	Degré d'adhésion				
		Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Principes fondamentaux	1 à 13					

A.2. Procédure d'évaluation du CAQ

Principes et recommandations du CAQ	Numéro	Degré d'adhésion				
		Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Procédure générale	14 à 16					
Délais de traitement	17					
Renseignements nécessaires	18 à 21					
Frais	22 à 24					
Traductions	25 à 27					

Documents à fournir	28 à 34					
Soumission de documents	35					
Statut des établissements et des programmes	36 à 38					
Fonction/résultat de l'évaluation	39 à 42					
Niveau d'études	43 à 46					
Critères d'évaluation	47 à 48					
Durée du programme d'études	49					
Demandes de réexamen ou appels	50					

A.3. Procédure d'évaluation de rechange du CAQ pour les candidates et candidats qui n'ont pas accès à des documents vérifiables

Principes et recommandations du CAQ	Numéro	Degré d'adhésion				
		Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Procédure de rechange	51 à 52					
Renseignements nécessaires	53					
Admissibilité	54 à 57					
Documents à fournir	58 à 60					
Vérification	61					
Types d'évaluation de rechange	62 à 63					
Communication de documents	64					

Commentaires de l'organisme :

B. Communication

L'organisme d'évaluation confirme qu'il fournit aux candidates et candidats des renseignements clairs, à jour, exacts, exhaustifs et disponibles publiquement sur les éléments suivants :

	Degré d'adhésion				
	Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Procédure générale permettant à une candidate ou à un candidat de faire une demande d'évaluation					
Procédure d'évaluation de rechange pour une candidate ou un candidat qui n'a pas accès à des documents vérifiables					
Documentation à fournir et exigences en matière d'authentification et de traduction de ces documents					
Méthode de soumission, contenu exigé et mode de présentation des documents exigés					
Documents qui pourraient être ou seront divulgués à d'autres organismes, conservés par l'organisme d'évaluation ou renvoyés à la candidate ou au candidat					
Étapes du processus d'évaluation que la candidate ou le candidat					

peut entreprendre depuis l'extérieur du Canada					
Rôle spécifique des associations professionnelles, des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement dans les processus d'évaluation et de reconnaissance					
Portée de l'avis d'évaluation ou du rapport d'évaluation, notamment en cas d'admission à un établissement d'enseignement ou d'accès à une profession ou à un métier					
Durée prévue du processus d'évaluation					
Coût de l'évaluation					
Procédure d'appel pour les décisions ou de réexamen des avis					

Commentaires de l'organisme :

C. Compétences de l'organisme d'évaluation

C.1 Ouvrages de référence et centre de documentation

L'organisme d'évaluation décrit l'ampleur de son centre de documentation en indiquant le nombre et le genre de documents de référence historiques et récents que le centre contient. L'organisme d'évaluation conserve : une liste à jour des associations à l'intérieur et à l'extérieur du Canada dont il est membre; les bases de données en diplômes d'études internationales actualisées auxquelles il est abonné; ainsi que les listes de diffusion électronique à jour auxquelles il appartient et d'autres outils collaboratifs qu'il emploie.

L'organisme d'évaluation confirme ce qui suit :

	Degré d'adhésion				
	Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Il dispose d'une quantité et d'une diversité suffisantes de documents de référence historiques et récents. Il se sert de ces documents de référence dans ses évaluations.					
Il est abonné à des bases de données en diplômes internationaux.					
Il fait partie d'associations pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur du Canada et est abonné à des listes de diffusion électronique ou utilise des outils collaboratifs similaires appropriés.					

Commentaires de l'organisme :

C.2 Gestion des documents

L'organisme d'évaluation utilise un système de gestion des documents qui lui permet d'accéder facilement aux renseignements recherchés tout en respectant les dispositions des cadres juridiques provinciaux, territoriaux, fédéraux et internationaux qui ont force obligatoire (p. ex., les lois sur la vie privée, la protection des renseignements personnels ou l'échange de données électroniques). Il explique comment l'archivage des résultats des évaluations (c.-à-d., décisions ou avis) est conçu de façon à permettre un repérage organisé et systématique des résultats précédents. Il démontre comment les procédures de gestion des documents garantissent la sécurité et la protection des renseignements des candidates et candidats, notamment des documents originaux.

L'organisme d'évaluation confirme que les politiques internes sont en place pour ce qui suit :

	Degré d'adhésion				
	Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Procédures de tenue des documents					
Durée de conservation des documents					
Procédure d'accès aux résultats précédents					
Respect des dispositions des cadres juridiques provinciaux, territoriaux, fédéraux et internationaux qui ont force obligatoire (p. ex., les lois sur la vie privée, la protection des renseignements personnels ou l'échange de données électroniques)					
Gestion des documents originaux					

Commentaires de l'organisme :

C.3 Expérience de l'organisme d'évaluation

L'organisme d'évaluation doit s'être conformé au CAQ pendant au moins un an. Par ailleurs, il doit avoir produit un nombre significatif de rapports d'évaluation de diplômes d'études internationaux qui sont destinés à être utilisés au Canada et y sont reconnus³, et qui tiennent compte des principes et des recommandations du CAQ durant la période en question.

³ C.-à-d., démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

L'organisme d'évaluation confirme ce qui suit :

	Degré d'adhésion				
	Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Il s'est conformé au CAQ pendant au moins un an.					
Il a produit un nombre significatif de rapports d'évaluation de diplômes d'études internationaux qui sont destinés à être utilisés au Canada et y sont reconnus, et qui tiennent compte des principes et des recommandations du CAQ durant la période en question.					

Commentaires de l'organisme :

D. Attitudes, valeurs et compétences clés du personnel d'évaluation

L'organisme d'évaluation donne une brève explication au sujet de l'ensemble du personnel qui est directement impliqué dans sa procédure d'évaluation des diplômes d'études et sa structure de production de rapports. Le sommaire devrait clairement décrire :

- les types de rôles et les titres;
- le nombre d'employées et employés équivalents temps plein;
- les principales responsabilités dans le cadre de la procédure générale d'évaluation des diplômes d'études;
- le profil de l'évaluatrice ou de l'évaluateur de diplômes d'études le plus haut placé.

Le personnel de l'organisme d'évaluation a reçu une formation adéquate, connaît bien les processus d'évaluation des diplômes et l'éducation internationale, et est capable de fournir une évaluation des diplômes d'études internationaux aux personnes qui en font la demande, en tenant compte du CAQ.

L'organisme d'évaluation confirme ce qui suit :

	Degré d'adhésion				
	Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Il est doté d'un personnel suffisant pour gérer, de façon satisfaisante, le volume et les différents types d'évaluations. Il est doté d'un nombre suffisant d'évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études ayant les attitudes, les valeurs et les compétences appropriées.					
Au moins une évaluatrice ou un évaluateur de diplômes d'études possède les attitudes, les valeurs et les compétences clés figurant dans le profil de compétences pour les évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études ⁴ du CICDI, avec au moins une année d'expérience pratique, faite sous supervision, dans le domaine de l'évaluation des diplômes d'études internationaux, pour différents niveaux d'études.					
Il offre à son personnel les formations appropriées et les connaissances pertinentes, ainsi qu'un					

⁴ CICDI, *Profil de compétences pour les évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études*, 2012. Sur Internet : https://www.cicdi.ca/1536/definir_les_compétences_clés_d'une_évaluatrice_ou_d'un_évaluateur_de_diplômes_d'études.canada

<p>accès à des possibilités de perfectionnement professionnel, afin de garantir le maintien d'un niveau d'expertise approprié en matière d'évaluation des diplômes d'études. Son personnel participe à des formations structurées, en collaborant avec des pairs de la communauté pancanadienne de l'évaluation des diplômes d'études, en effectuant des recherches et en saisissant des occasions de perfectionnement professionnel (p. ex., conférences, ateliers et webinaires).</p>					
<p>Il veille à ce que son personnel connaisse les cadres juridiques internationaux liés à la reconnaissance des diplômes d'études internationaux (p. ex., la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne de 1997 et la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur de 2019), ainsi que les outils et les ressources du CICDI accessibles à la communauté pancanadienne de l'évaluation des diplômes</p>					

d'études (p. ex., la liste de distribution ÉVALUATION, les guides de terminologie, le guide étape par étape sur la façon d'évaluer un diplôme d'études délivré à l'extérieur du Canada).					
--	--	--	--	--	--

Commentaires de l'organisme :

E. Procédure d'évaluation

Outre la procédure d'évaluation du CAQ (A.2.) et la procédure d'évaluation de rechange du CAQ pour les candidates et candidats qui n'ont pas accès à des documents vérifiables (A.3.), l'organisme d'évaluation met en place des mesures visant à faire ce qui suit :

	Degré d'adhésion				
	Aucune adhésion	Adhésion partielle	Adhésion substantielle	Adhésion complète	Non applicable
Empêcher la falsification des rapports d'évaluation ou l'utilisation frauduleuse de ces rapports par les candidates et candidats					
Indiquer clairement à la candidate ou au candidat la fonction de l'évaluation du diplôme d'études ou toute restriction relative à l'utilisation du rapport					

Commentaires de l'organisme :

F. Études de cas

L'organisme d'évaluation prépare au moins une étude de cas pour démontrer l'adhésion au CAQ et à ses principes fondamentaux (A.1.). Plus précisément :

- une étude de cas exhaustive devrait être axée sur la procédure d'évaluation du CAQ (A.2.); et/ou
- une étude de cas exhaustive devrait être axée sur la procédure d'évaluation de rechange du CAQ pour les candidates et candidats qui n'ont pas accès à des documents vérifiables (A.3.).

Les études de cas doivent toutes :

- couvrir différents systèmes d'éducation délivrant des diplômes à l'extérieur du Canada;
- être ancrées dans une procédure qui situe le diplôme d'études international d'une personne candidate dans le contexte pertinent du système d'éducation ayant délivré le diplôme, et qui sert également à déterminer la comparabilité de ce diplôme d'études à ceux délivrés dans au moins l'un des 13 systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux du Canada, au regard des niveaux, des types et des caractéristiques particulières des diplômes d'études qui se retrouvent habituellement au Canada⁵;
- se rapporter à différentes disciplines et à différents niveaux d'instruction (p. ex., du secondaire aux études doctorales, tant dans le contexte d'études universitaires que de programmes de formation technique et professionnelle);
- décrire comment la procédure d'évaluation (c.-à-d., A.2., A.3.) a été interprétée et mise en œuvre;
- fournir une liste d'ouvrages de référence et de documents servant à soutenir la procédure d'évaluation;
- décrire le résultat de l'évaluation et sa justification;
- fournir le ou les gabarits utilisés pour documenter le résultat de l'évaluation et pour communiquer le résultat à la candidate ou au candidat;
- fournir tout autre détail, le cas échéant.

⁵ Les organismes compétents en matière de reconnaissance et les services d'évaluation au Canada peuvent recourir à une terminologie variée pour décrire les résultats de l'évaluation des diplômes d'études, telle que, mais non limitée à : évaluation comparative aux normes d'éducation pancanadiennes, évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (évaluation comparative).

G. Déclaration de conformité

La personne soussignée déclare que

Inscrire le nom de l'organisme d'évaluation à la ligne ci-dessus

continue d'adhérer au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ) du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI).

Examiné et révisé par :

Nom de l'organisme d'évaluation du Canada

Signature

Date

Nom

Titre